

ARRÊTÉ DE DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE DES ARGOULTS / JARZÉ

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la volonté de la commune de JARZÉ VILLAGES de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique artificielle sis 7 Rue des Argoults et la parcelle cadastrée 163 D 582.
Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par M. Florent JEANNEAU, géomètre expert en date du 06 janvier 2026 annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017).

ARRÊTE

Article 1 :

La limite de propriété est déterminée suivant :

Le point A (selon plan joint en annexe) tel que :

- A : Angle Sud-Ouest de la clôture privative à Meldomys à 5.00 de l'angle B.

La limite de propriété est fixée au point B.

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

Article 2 :

La limite de fait correspond à la limite de propriété :

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position de la limite de fait.

Article 3 :

La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public. Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié aux riverains concernés et à M. Florent JEANNEAU, géomètre expert.

Article 5 :

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif du Maine et Loire dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à Jarzé Villages le 19 janvier 2026
Par délégation, le Conseiller à la voirie
François EDIN



Official stamp of Jarzé Villages, Maine-et-Loire, with the number 49140. The stamp is circular and contains the text 'MAIRIE DE JARZÉ VILLAGES' and '49140'. A signature is written over the stamp.

Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le : 20 janvier 2026

Arrêté notifié par courrier simple à M. Florent JEANNEAU, géomètre expert le : 20 janvier 2026

Arrêté affiché aux portes de la mairie le : 20 janvier 2026

Annexe 1 : Plan

Annexe 2 : Procès verbal



GEOMÉTRIE ASSURÉE - BUREAU D'ÉTUDES TOPOGRAPHIQUES

JANNEAU - RIGAUDEAU - SEYDOUX

22 avenue de la République 91 310 - 91010 EVRY-Courcouronnes
01 61 63 54 18 - contact@geometrisme.fr

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

JARZE-VILLAGES

Commune déléguée de JARZE

7 Rue des Argouits

Propriété de MELDOMYS

**PLAN DE DELIMITATION DE LA PROPRIETE DES
PERSONNES PUBLIQUES ET ALIGNEMENT INDIVIDUEL**

Echelle : 1/250

INDICE	DATE	DESIGNATEUR	MODIFICATIONS

PLAN TOPOGRAPHIQUE ÉTABLI À PARTIR DU SCANNER 3D EN OCTOBRE 2025				ER
PLANIMÉTRIE	Contour conforme à 2	X	ALTIMÉTRIE	IGN69
	Réseau TERIA	X		Réseau TERIA
	Ind. particulière			Indépendante

Dossier : 0681251507

Fichier : 0681-2025-10-T.dwg

CHOLET le 22/12/2025 -TL-



